



Saison 2018-2019

BUDGETS ET MASSES SALARIALES

**des clubs de Jeep® ÉLITE
& de PRO B**

BUDGETS ET MASSES SALARIALES DE



Clubs	Budgets	Masses salariales	Types d'engagement
Antibes Sharks	3 410 000 €	1 017 000 €	montant budgété
Boulazac Basket Dordogne	3 483 000 €	1 267 500 €	sans réserve
JL Bourg Basket	5 123 000 €	1 547 000 €	sans réserve
Elan Chalon	5 163 000 €	1 538 500 €	sans réserve
Champagne Châlons Reims Basket *	4 129 000 €	1 395 000 €	sans réserve
Cholet Basket	4 111 000 €	1 184 500 €	sans réserve
JDA Dijon *	4 488 000 €	1 300 000 €	montant budgété
Fos Provence Basket	3 179 000 €	1 105 500 €	montant budgété
BCM Gravelines Dunkerque *	5 837 000 €	1 833 000 €	sans réserve
Le Mans Sarthe Basket	6 589 000 €	2 010 000 €	sans réserve
ESSM Le Portel *	3 546 000 €	1 219 000 €	montant budgété
Levallois Métropolitans *	5 125 000 €	1 641 000 €	montant budgété
Limoges CSP	7 029 000 €	2 189 500 €	sans réserve
LDLC ASVEL *	9 158 000 €	2 966 500 €	montant budgété
AS Monaco Basket *	8 089 000 €	2 995 000 €	montant budgété
Nanterre 92 *	4 837 000 €	1 617 000 €	sans réserve
Elan Béarnais Pau Lacq Orthez	5 161 000 €	1 353 000 €	sans réserve
SIG Strasbourg	7 705 000 €	2 494 000 €	sans réserve
Moyenne	5 342 333 €	1 704 056 €	
Cumulé sur la division	96 162 000 €	30 673 000 €	

- Les budgets sont ceux présentés par les clubs à la DNCCGCP le 15 septembre 2018.

- Les masses salariales exprimées sont celles accordées par le Conseil Supérieur de Gestion, actualisées au 26 septembre 2018. Ces montants ne tiennent pas compte du dépassement autorisé pour les clubs engagés sans réserve.

- Les masses salariales incluent les salaires bruts et avantages en nature.

- Sont concernés :
 - les entraîneurs principaux et assistants ;
 - les joueurs professionnels ;
 - ainsi que les joueurs aspirants et stagiaires dans le cas où la structure professionnelle porte le Centre de Formation.

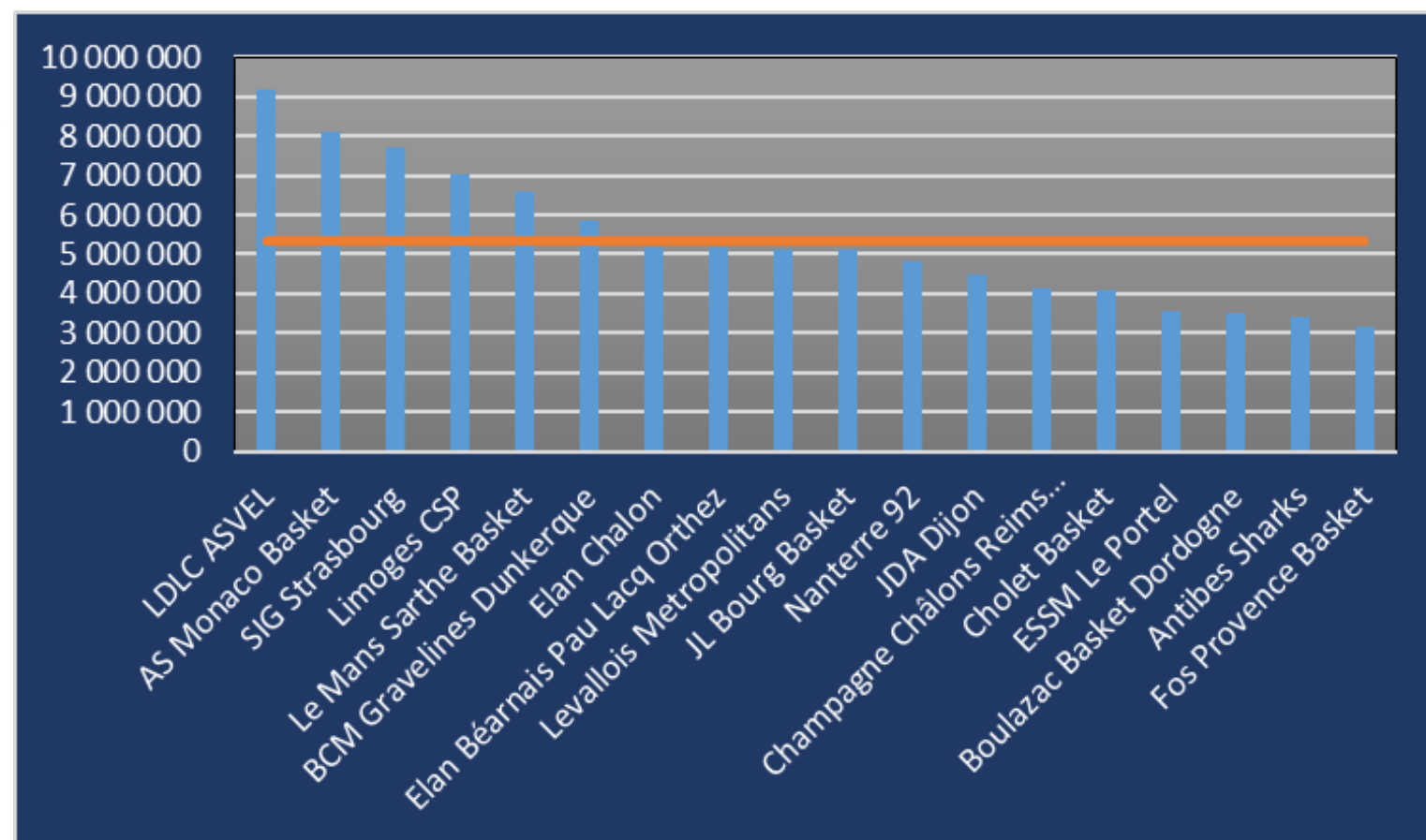
- Pour les clubs constitués en société sportive, les montants renseignés sont ceux de la société, et non les chiffres consolidés avec l'association support.

L'ensemble de ces données est susceptible d'évoluer au cours de la saison.

* Le Centre de Formation Agréé n'est pas porté par la structure professionnelle du club

BUDGETS PRÉVISIONNELS VALIDÉS PAR LA

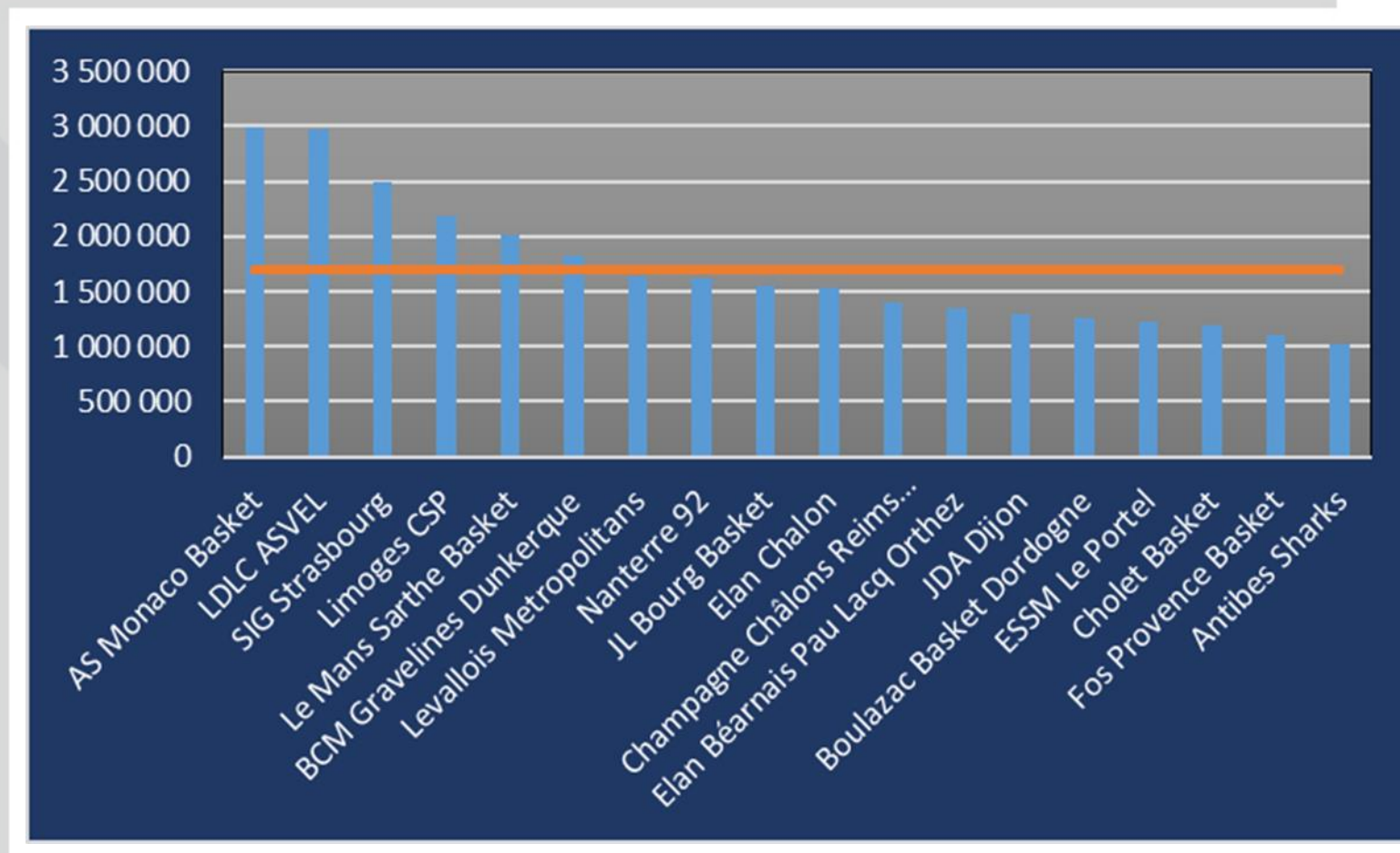
DNCCGCP (EN EUROS)



* Données au **26 septembre 2018**,
susceptibles d'évoluer en cours de saison

MASSES SALARIALES VALIDÉES PAR LA

DNCCGCP (EN EUROS)



* Données au **26 septembre 2018**, susceptibles d'évoluer en cours de saison

BUDGETS ET MASSES SALARIALES DE



SAISON 2018-2019

Clubs	Budgets	Masses salariales	Types d'engagement
Aix Maurienne Savoie Basket	1 522 000 €	515 000 €	sans réserve
ADA Blois Basket 41 **	2 559 000 €	801 000 €	montant budgété
Caen Basket Calvados	1 956 000 €	796 000 €	sans réserve
C'Chartres Basket M**	1 756 000 €	580 000 €	montant budgété
ASC Denain Voltaire **	1 724 000 €	646 500 €	sans réserve
ALM Evreux Basket	1 817 000 €	541 000 €	sans réserve
BC Gries Oberhoffen **	1 140 000 €	480 000 €	montant budgété
Lille Métropole Basket Club	1 693 000 €	656 000 €	montant budgété
SLUC Nancy Basket *	3 519 000 €	905 000 €	montant budgété
Nantes Basket Hermine *	2 468 000 €	781 000 €	sans réserve
Orléans Loiret Basket	3 717 000 €	1 074 000 €	sans réserve
Paris Basketball **	2 356 000 €	772 000 €	montant budgété
Poitiers Basket 86	2 213 000 €	631 000 €	montant budgété
UJAP Quimper 29 **	1 844 000 €	597 000 €	sans réserve
Chorale de Roanne *	2 703 000 €	952 500 €	sans réserve
Rouen Métropole Basket	2 220 000 €	625 000 €	sans réserve
Saint-Chamond Basket Vallée du Gier **	1 695 000 €	630 000 €	sans réserve
JA Vichy Clermont Métropole	2 075 000 €	655 000 €	montant budgété
Moyenne	2 165 389 €	702 111 €	
Cumulé sur la division	38 977 000 €	12 638 000 €	

• Les budgets sont ceux présentés par les clubs à la DNCCGCP le 15 septembre 2018.

• Les masses salariales exprimées sont celles accordées par le Conseil Supérieur de Gestion, actualisées au 26 septembre 2018. Ces montants ne tiennent pas compte du dépassement autorisé pour les clubs engagés sans réserve.

• Les masses salariales incluent les salaires bruts et avantages en nature.

• Sont concernés :

- les entraîneurs principaux et assistants ;
- les joueurs professionnels ;
- ainsi que les joueurs aspirants et stagiaires dans le cas où la structure professionnelle porte le Centre de Formation.

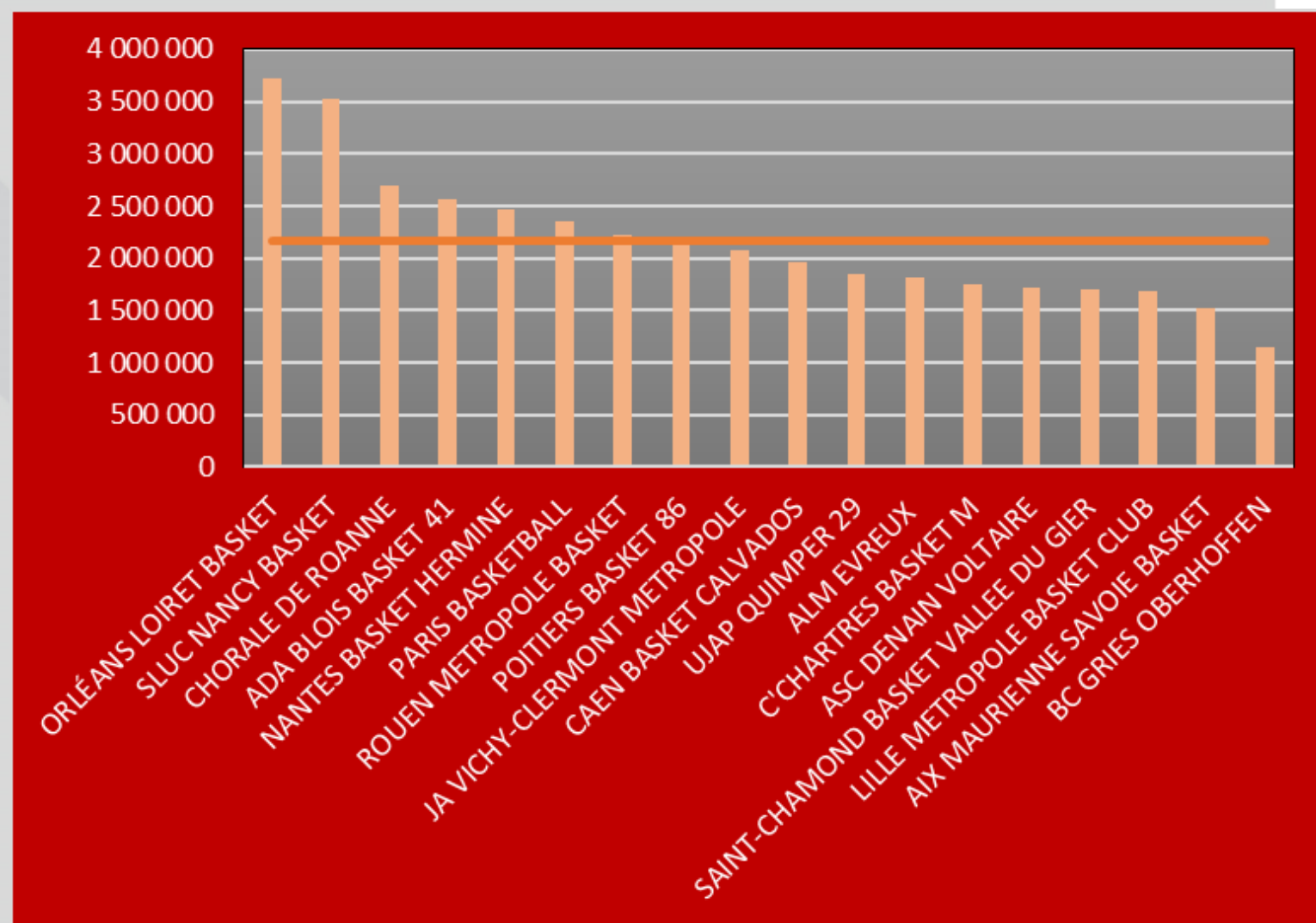
• Pour les clubs constitués en société sportive, les montants renseignés sont ceux de la société, et non les chiffres consolidés avec l'association support.

L'ensemble de ces données est susceptible d'évoluer au cours de la saison.

* Le Centre de Formation Agréé n'est pas porté par la structure professionnelle du club

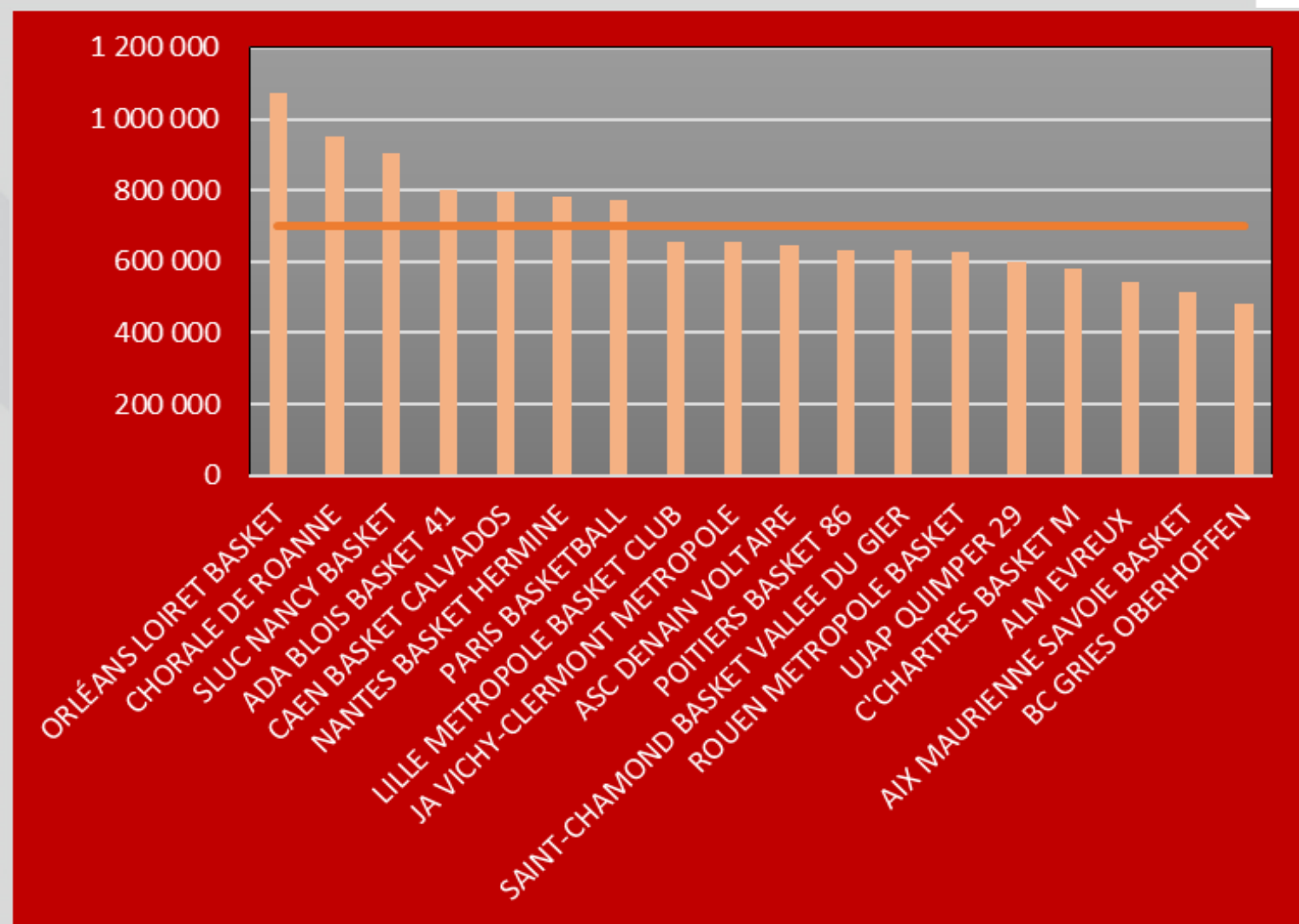
** Le club ne dispose pas d'un Centre de Formation Agréé

BUDGETS PRÉVISIONNELS VALIDÉS PAR LA DNCCGCP (EN EUROS)



* Données au 26 septembre 2018,
susceptibles d'évoluer en cours de saison

MASSES SALARIALES VALIDÉES PAR LA DNCCGCP (EN EUROS)



* Données au 26 septembre 2018, susceptibles d'évoluer en cours de saison